



COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

de l'étude d'incidences environnementales relative au projet de :

« réaménagement et extension du parking de transit « Stalle » et de réaménagement des voiries environnantes ».

situé sur le territoire de la commune d'Uccle

Compte rendu de la première réunion du **13 mai 2016**.

Interpellés :

BDU - Direction de l'Urbanisme :	P. SERVAIS (Président)
Bruxelles-environnement	C. SERVAIS
Commune d'Uccle	J. LEKEU A. BRUSCHI G. CALABRESE
Commune de Drogenbos	S. HEREMANS M. NERINCX
STIB	A. DESMADRYL
De Lijn citydev	L. DANIELS I. PENNEMAN



1. APPROBATION DU CHARGE D'ETUDE

Le comité approuve Aménagement Sc comme chargé d'étude.

2. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

La composition du Comité d'accompagnement, arrêtée par la Commission de Concertation, est la suivante :

Le Comité sera composé des membres effectifs suivants : Commune d'Uccle, Bruxelles Développement urbain/Direction Urbanisme et Bruxelles-Environnement/IBGE.

Les membres associés seront les suivants : Commune de Drogenbos, STIB, De Lijn, citydev.

La commune de Forest a fait part de son incapacité à suivre l'étude et ne sera donc pas associée à celle-ci.

3. DELAI POUR LE REALISATION DE L'ETUDE

Au vu des données existantes dans la zone, un délai de 8 mois est accordé au chargé d'étude pour réaliser l'étude d'incidences.

4. APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES

Une proposition de version finale du cahier des charges, élaborée par le Président, est passée en revue par le comité. Les remarques de certains membres du comité (citydev, commune de Drogenbos, STIB) sont intégrées au cahier des charges.

Le Président est chargé de notifier la décision au demandeur, une copie étant transmise aux membres du comité.

La prochaine réunion sera fixée en fonction du calendrier prévu par le chargé d'étude.